



LIGUE MOTOCYCLISTE GRAND EST

Maison Régionale des Sports

13 Rue Jean MOULIN 54510 TOMBLAINE

Mail : contact@liguemotograndest.fr

☎ 03.83.18.87.68

Fait le 09/02/2023.

AVENANT AUX RÈGLEMENTS MOTOCROSS 2023

Cet avenant concerne la catégorie Championnat 50cc et s'applique pour les Championnats Grand Est, Alsace Lorraine et Champagne Ardenne.

1. COUREURS ADMIS

Les pilotes domiciliés dans le Grand Est mais licenciés dans une autre Ligue sont admis dans le Championnat 50cc.

Ils marqueront des points dans le(s) classement(s) cumulé(s) et pourront prétendre au(x) titre(s) de Champion 50cc.

La Commission Motocross Grand Est